



AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 24 octobre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières et ce, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.F.M.)

Donné à Ivry-sur-le-Lac,
Ce 25^{ième} jour d'octobre 2024

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 25 octobre 2024 l'avis public concernant **le rôle d'évaluation foncière** de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac pour les années 2025-2026-2027.

En foi de quoi je donne ce présent certificat, ce 25^{ième} jour d'octobre 2024

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière